



## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1  
Réunion du Mercredi 2 octobre 2013

A Pontivy

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, A. MACRAIGNE, A. LETO, L. GORTAIS, J. MERCIER, S. JESUS, C. FRANCILLETTE, O. AVIGNANT

Excusé : D. QUINTIN

Absent : J-M LEFEVRE

Assistent : S. PERSAN, M. DE THY

### I- CHAMPIONNATS SENIORS

#### 1. forfait

- Le club du LEFF et de ST GREGOIRE ont déclaré leur équipe régionale féminine forfait générale avant le début du championnat

XI.2.2.4. CAS 4 : le forfait général d'une équipe engagée en championnat régional (Pré Nationale, Régionale masculin ou féminin) est prononcé avant la première rencontre

- amende prévue au chapitre XIV
- remboursement au club des frais d'engagement et des frais de déplacement des arbitres versés à l'engagement

- PNMA005 RENNES JA / QUIMPER VOLLEY 29** du 22/09/13 :

Le club de QUIMPER VOLLEY 29 n'a pas prévenu la CSR ni l'équipe adverse et l'arbitre qu'il ne serait pas présent pour jouer le match du dimanche.

La CSR décide que :

L'équipe de QUIMPER VOLLEY 29.

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 35 euros en application de l'article XI.2.2.1. cas n°1 du RGER.

**Et se déplacera au match retour PNMR071 du 1201/2014**

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

## Procès verbal N°1

**2. Coupe de Bretagne Senior**

7 équipes masculines et 6 féminines se sont engagées dans cette coupe.

Les équipes Juniors-Espoirs masculines et féminines, servant d'Unité de Formation, remises à disposition de leur CDVB se doivent de participer à la coupe de Bretagne Seniors.

En comptant ces équipes, ce sera donc 10 équipes masculines et 7 féminines qui participeront à cette coupe 2013-2014.

Elle débutera le 18 novembre 2013, la formule sportive utilisée sera un tableau à double entrée.

En fonction de leur niveau d'évolution, les équipes auront un handicap, -3pts par catégorie

Donc les équipes démarrent les sets à :

Donc les équipes démarrent les sets à :	PN	REG	DEP/Jun-Esp
PN	0	-2	-5
REG		0	-2
DEP/Jun-Esp			0

Chaque club recevra une convocation et une date butoir sera donnée pour jouer le match. A charge au club recevant d'organiser la rencontre : convocation, arbitrage, table de marque.

Il sera fait en sorte qu'un club ne reçoive pas 2 fois de suite.

Dates : 18/11/13 ; 09/12/13 ; 27/01/14 ; 10/02/14 ; 07/04/14 ; finale le 19 mai 2014

Récompenses : il en sera discuté au CD du 5 octobre et une demande sera faite auprès du Conseil Régional.

**II- CHAMPIONNATS JEUNES**

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

### Procès verbal N°1

#### **1. Création des poules**

En annexe le tableau des engagements jeunes

##### **a. Championnat Excellence**

Les poules Junior/Espoir se jouent en match aller/retour sur toute la saison en féminine et jusqu'en décembre pour les masculins.

Saint-Renan et Santec sont remis à disposition du CDVB29 vu leur situation géographique par rapport aux autres équipes inscrites.

Pour St Renan, dont les équipes servent d'UF au DAFR, il leur est demandé de participer à la Coupe de Bretagne Senior. Cette équipe sera composée uniquement de juniors comme l'équipe transférée dans le championnat départemental.

Pour toutes les autres catégories, les matchs se font en aller simple jusqu'en décembre, le dernier de chaque poule descendra en Honneur.

En 2<sup>ème</sup> phase, un championnat A/R sera mis en place, les poules seront faites en fonction du classement de la 1<sup>ère</sup> phase.

##### **b. Championnat Honneur**

Dans toutes les catégories, les matchs se font en aller simple jusqu'en décembre, le premier de chaque poule participera, s'il le souhaite, à un match de barrage le 14/12/2013 pour accéder en championnat Excellence.

Clôture des inscriptions pour la deuxième phase le 14 décembre 2013.

#### **2. Demande de sous classement**

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

### Procès verbal N°1

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

#### VIII.1.7 **Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)**

Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets, UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club du Taillis AS souhaite le sous-classement de ORY Andréea (cadette) pour jouer en minime, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en Minime.
- Le Club du Couesnon AS souhaite le sous-classement de LEGRAND Maélane (cadette) pour jouer en minime, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en Minime F.

### **3. Demande de mixité**

- Le Club du Taillis AS souhaite intégrer un garçon à son équipe minime F, MAUXION Théo (benjamin). La CSR accepte et maintient l'équipe en minime F.
- Le club de St Brice en Coglès souhaite intégrer 2 garçons à son équipe minimales (2 gars et 6 filles), ils acceptent de jouer dans l'une ou l'autre catégorie. La CSR accepte et maintient l'équipe en minime F à la condition qu'un seul minime M soit sur le terrain.

Ces équipes, comme pour le sous classement, ne pourront pas participer aux Finales Régionales.

### **4. Coupe de Bretagne Jeune**

Le règlement va être envoyé à tous les clubs pour informer que les inscriptions sont à faire avant le 12 novembre.

*COMMISSION REGIONALE SPORTIVE*

*Procès verbal N°1*

Possibilité d'inscrire plusieurs équipes poussin(e)s par club.

Les demandes de report seront acceptées uniquement avec l'accord écrit des 3 clubs et toute demande faite dans la semaine précédant le match se verra refusée.

**5. Dates Finales Régionales**

Les Finales Excellence auront lieu dans le Morbihan et la date du samedi 24 mai a été retenue.

Les Finales Honneur auront lieu dans les Côtes d'Armor et la date du samedi 17 mai a été retenue.

Pierrick HAMON  
Président de la CSR

Approuvé au CD 7/12/13